

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gérard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOUL - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 006-908/08/CC

■ Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité et Emploi 2007-2013. Subvention Globale FEDER gérée par MPM dans le cadre de son projet Axe 4.1 "une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles" Demande de subvention FEDER présentée par huit structures pour des opérations entrant dans le cadre du projet MPM - Attribution de subvention FEDER.

DGDE 08/2202/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En effet, cet appel à projet, non seulement par les financements qu'il peut apporter mais également par sa capacité d'effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions ANRU, CUCS, PLIE, actions du CPER), apparaissait tout à fait intéressant pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes les Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentairement aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007 – 2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale et territoriale.

Le préfet de région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FEDER de 10 674 991 Euros, dont 260 366 Euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 Euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération n° DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

C'est à ce titre que :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence a déposé le 31 octobre 2008 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 62 152 Euros sur une dépense éligible de 124 304 Euros TTC. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Structuration du réseau association inter-entreprises en ZFU 2008-2009 ». Cette action permettra de renforcer sur les arrondissements nord de Marseille la mise en réseau des entreprises, au travers d'associations existantes (EZF ou Arnavant) ou à créer. Une dynamique en faveur de l'emploi local, de l'entrepreneuriat et du cadre de vie sera ainsi impulsée et renforcée.
- l'association ARNAVANT a déposé le 27 octobre 2008 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 13 354 Euros sur une dépense éligible de 26 708 Euros TTC. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Renforcer et étendre le réseau des entreprises d'ARNAVANT autour d'actions en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat local en ZFU 2008-2009 ». Cette action permettra d'encourager les échanges inter-entreprises dans le domaine de l'emploi et de la professionnalisation, de favoriser l'emploi local et lutter contre les ruptures de parcours professionnels et de renforcer le rapprochement entre entreprises, acteurs de la formation professionnelle et opérateurs publics en charge de l'emploi présents sur le territoire.
- l'association Entrepreneurs en Zone Franche (EZF) a déposé le 28 octobre 2008 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 12 000 € sur une dépense éligible de 24 000 Euros TTC. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Course des trois chances en ZFU 2008-2009 ». Cette action permettra de renforcer la dynamique partenariale entre le monde économique des entreprises en zones franches et la population locale des demandeurs d'emploi. En effet, par le biais d'une course ludique, les demandeurs d'emploi en insertion professionnelle et les employeurs potentiels seront partenaires et si leurs objectifs convergent, des embauches sont envisagées.
- le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise (CPEM) a déposé le 3 novembre 2008 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 210 000 Euros sur une dépense éligible de 366 815 Euros TTC. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Renforcement du fonds de prêt d'honneur dédié à la reprise d'entreprise : abondement et mise en œuvre du fonds pour 2008 ». Cette action permettra d'accroître l'impact des aides financières accordées à la micro-entreprise, en particulier dans le cas de la reprise d'entreprise qui nécessite des financements supérieurs à ceux de la création. L'objectif étant de financer sur la base d'un prêt d'honneur moyen de 8 000 €, à peu près 35 projets pour l'année 2008 et la même chose pour l'année suivante.
- la Commune de La Ciotat a déposé le 28 octobre 2008 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 39 267 Euros sur une dépense éligible de 292 000 € HT. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Aménagement de locaux pour la relocalisation du PLIE MPM Est ». Cette action permettra de développer et d'amplifier l'action du PLIE MPM Est par sa relocalisation au sein de locaux plus conformes à la nature de ses missions. En effet, l'équipe du PLIE, depuis sa création, reçoit le public au 4^{ème} étage de l'hôtel de ville dans des bureaux ne permettant pas d'accueillir la population concernée par son action dont le nombre a doublé ces dernières années.
- la Commune de Marignane a déposé le 28 octobre 2008 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 40 000 Euros sur une dépense éligible de 80 000 Euros HT. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Centre ancien de Marignane : Etude ANRU de requalification urbaine stratégique et programmatique ». Cette action permettra de redonner un cœur de ville au centre ancien de la seconde commune en nombre d'habitants de Marseille Provence Métropole. En effet, la dégradation du bâti, la fuite des commerces et une concentration de la paupérisation des habitants sur ce centre ancien impose

de mener une revitalisation. C'est l'objet de cette étude qui proposera une pré-programmation d'un plan d'action associé à un montage opérationnel crédible.

- l'association Voiture & Co a déposé le 4 novembre 2008 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 47 413 Euros sur une dépense éligible de 94 826 Euros TTC. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Soutien 2008 à la plateforme de services à la mobilité Bouger vers l'emploi ». Cette action a pour vocation de favoriser la mise en œuvre des parcours d'insertion ou de réinsertion socio professionnelle en accompagnant les publics en difficultés sur la question de la mobilité. Il s'agit de promouvoir et d'initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité (co-voiturage, location de vélos, transports en commun), ainsi que de sensibiliser et accompagner les publics en insertion et en difficulté de déplacement vers une mobilité autonome, responsable et respectueuse de l'environnement, en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'insertion œuvrant sur le territoire.
- l'association Méditerranée Services Développement (MSD) a déposé le 25 septembre 2008 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 36 565 Euros sur une dépense éligible de 73 131 Euros TTC. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « KIDDAM guide des services à la personne : réalisation d'un plan de communication ». Cette action a pour vocation de promouvoir l'offre de services des opérateurs des services à la personne sur le territoire de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole pour la rendre lisible, compréhensible et accessible par tous les futurs utilisateurs. Ce projet de promotion s'appuie sur le KIDDAM, guide (papier et électronique) qui recense de manière exhaustive les prestataires de services sur un territoire donné. Il renseigne également sur les aides sociales et fiscales disponibles. Il est distribué gratuitement.

Le comité de programmation de la subvention globale lors de sa séance du 21 novembre 2008 a donné un avis favorable à l'attribution sur ces opérations d'une aide de :

- 47 120 Euros FEDER sur une dépense éligible de 124 304 Euros TTC pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ;
- 13 354 Euros FEDER sur une dépense éligible de 26 708 Euros TTC pour l'association ARNAVANT ;
- 12 000 Euros FEDER sur une dépense éligible de 24 000 Euros TTC pour l'association Entrepreneurs en Zone Franche (EZF) ;
- 210 000 Euros FEDER sur une dépense éligible de 366 815 Euros TTC pour le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise (CPEM) ;
- 39 267 Euros FEDER sur une dépense éligible de 292 000 Euros HT pour la Commune de La Ciotat ;
- 40 000 Euros FEDER sur une dépense éligible de 80 000 Euros HT pour la Commune de Marignane ;
- 47 413 Euros FEDER sur une dépense éligible de 94 826 Euros TTC pour l'association Voiture & Co ;
- 36 565 Euros FEDER sur une dépense éligible de 73 131 Euros TTC pour l'association Méditerranée Services Développement (MSD) ;

Chaque attribution de subvention fera l'objet d'une convention type FEDER qui sera soumise à l'approbation du Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 ;
- Le courrier de Monsieur le préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération n°DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La convention de subvention globale FEDER du 29 octobre 2008 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- L'avis favorable du comité de programmation de la subvention globale du 21 novembre 2008 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont acceptées les demandes de subvention FEDER présentées par les porteurs de projet pour la réalisation des opérations citées ci-dessus entrant dans le cadre du projet MPM "Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles".

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 47 120 Euros sur une dépense éligible de 124 304 Euros TTC à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ;
- 13 354 Euros sur une dépense éligible de 26 708 Euros TTC à l'association ARNAVANT ;
- 12 000 Euros sur une dépense éligible de 24 000 Euros TTC à l'association Entrepreneurs en Zone Franche (EZF) ;
- 210 000 Euros sur une dépense éligible de 366 815 Euros TTC au Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-entreprise (CPEM) ;
- 39 267 Euros sur une dépense éligible de 292 000 Euros HT à la Commune de La Ciotat ;
- 40 000 Euros sur une dépense éligible de 80 000 Euros HT à la Commune de Marignane ;
- 47 413 Euros sur une dépense éligible de 94 826 Euros TTC à l'association Voiture & Co ;
- 36 565 Euros sur une dépense éligible de 73 131 Euros TTC à l'association Méditerranée Services Développement (MSD) ;

en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Les autorisations de programme et crédits de paiement nécessaires seront fixés selon les règles financières et comptables applicables.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Financements
Européens

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'Economie et Servir l'Emploi

Patrick MENNUCCI

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI